

COMMISSION THÉMATIQUE 3 « INONDATION »

*Réunion du 1^{er} février 2022
par visioconférence*

- 💧 **Rappel rôle du SAGE et de la Commission Inondation**
- 💧 **PAPI Allan**
- 💧 **Organisation d'événements sur le thème des inondations**
 - Conférence débat (France Nature Environnement)
 - Séminaire régional « Prévention des inondations »
- 💧 **Points divers**

SAGE Allan
COM3
1^{er} février 2022

- Rappels
démarche SAGE
- PAPI Allan
- Organisation
d'événements
- Points divers



Rôle du SAGE et de la Commission « Inondation »

Rappels

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX :
outil de planification locale de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, sur un périmètre hydrographique cohérent : le bassin versant



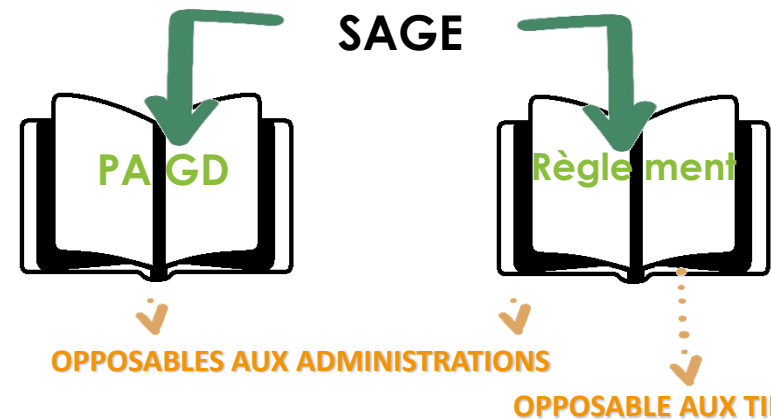
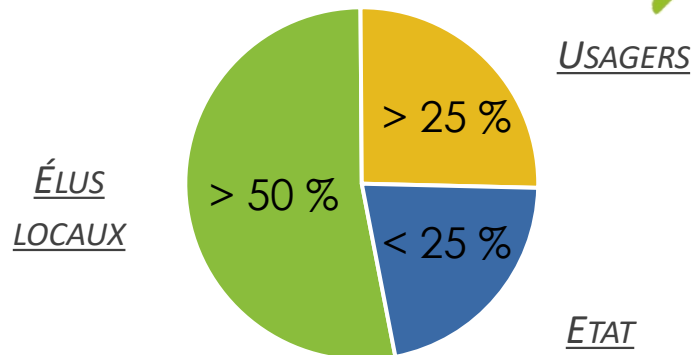
Objectif :

- **Concilier** durablement les activités humaines et économiques avec la protection des milieux aquatiques
- **Réunir** les usagers de la ressource en eau du territoire afin d'élaborer une stratégie collective

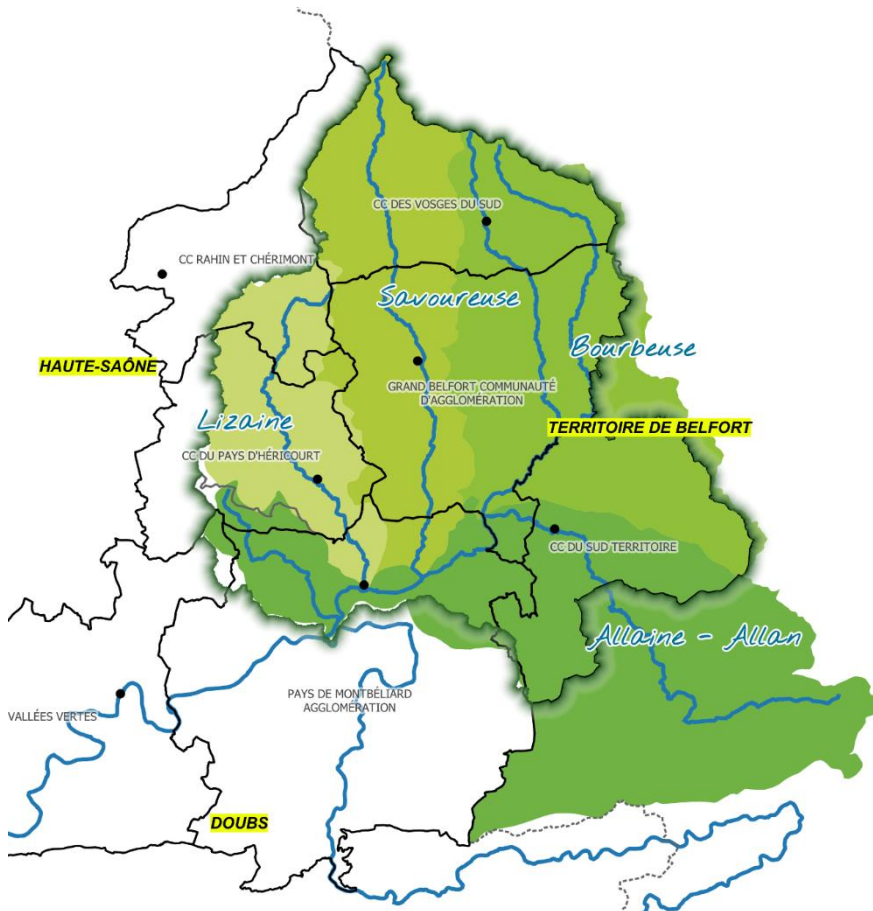


Elaboré et suivi par une **COMMISSION LOCALE DE L'EAU** : « parlement » local de l'eau

- fixe collectivement des objectifs et des règles de bon usage de la ressource
- Veille à la prise en compte et à la mise en œuvre du SAGE

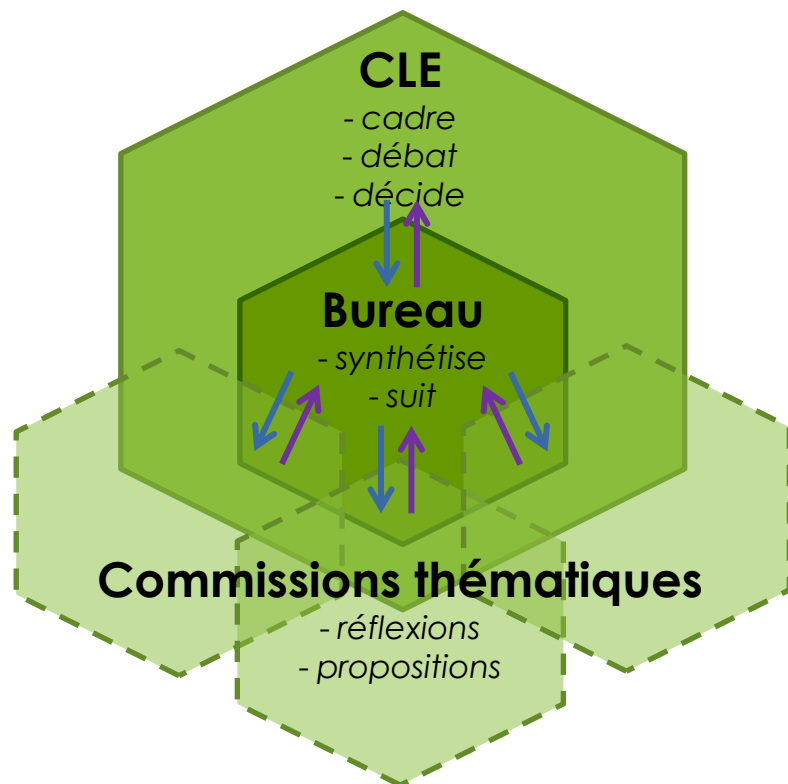


UN TERRITOIRE



5 ENJEUX

-  **Gestion quantitative**
-  **Qualité de l'eau**
-  **Risques d'inondation**
-  **Milieus aquatiques et humides**
-  **Gouvernance, cohérence et organisation**



LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

- ◆ Ce sont des groupes issus de la CLE
- ◆ Leur rôle : constituer des **réflexions** autour des thèmes de la CLE et émettre des **propositions**
- ◆ Elles permettent d'associer des acteurs extérieurs à la CLE (experts...)

LA COMMISSION « INONDATION » DU SAGE ALLAN

- ◆ Elle est **l'instance de pilotage** de la stratégie locale de gestion du risque inondation (**SLGRI**) de l'Allan, démarche co-animée par la DREAL BFC et l'EPTB S&D
- ◆ Elle s'assure de la **cohérence** entre actions **GEMA et PI**
- ◆ Elle est aujourd'hui sollicitée pour accompagner l'émergence d'un PAPI Allan

SAGE Allan
COM3
1^{er} février 2022

- Rappels
démarche SAGE
- PAPI Allan
- Organisation
d'événements
- Points divers



PAPI Allan

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

- ◆ Les **programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)** ont été instaurés en 2002 par l'Etat. Ces dispositifs prennent la forme d'une **convention financière** passée entre l'Etat et les collectivités locales afin que chacun des acteurs engagés finance et participe aux actions menées. Ils s'étendent sur une durée de 6 ans maximum, pouvant être renouvelée.
- ◆ Les PAPI regroupent un **ensemble d'actions de prévention** et de travaux à l'échelle d'un bassin versant. Leur objectif est de **réduire de manière concertée et durable les conséquences et les dommages** provoqués par les inondations sur **les personnes, les biens et les activités économiques**.

UN PARTENARIAT ENTRE LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET L'ÉTAT



Des actions cohérentes sur l'ensemble du territoire du PAPI



Un financement assuré par l'ensemble des partenaires, dont l'Etat



Une mutualisation des moyens humains, techniques et financiers

Les 7 axes des PAPI

Les différentes actions d'un PAPI sont réparties selon 7 axes de travail de manière à agir sur l'ensemble des facettes de la gestion du risque inondation

Axe 1
**Connaître et
faire connaître**

Axes 2 et 3
**Surveiller, prévoir,
alerter et gérer
la crise**

PAPI

Axes 6 et 7
**Réduire l'occurrence
des inondations**

Axes 4 et 5
**Réduire
la vulnérabilité**

Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la culture du risque
études hydraulique et hydromorpho, d'enjeux, information préventive, communication

Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations
prévision État, pluviométrie, SDAL

Axe 3 : alerte et gestion de crise
ORSEC, PCS / intercommunaux, PCA, gestion des déchets, RETEX

Axe 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
PPRi, planification compatible, acquisition

Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
diagnostics / travaux, entreprises et services publics

Axe 6 : ralentissement des écoulements
Bassins, hydraulique douce, gestion des zones d'expansion des crues et zones humides, aménagement des cours d'eau

Axe 7 : ouvrages de protection hydrauliques

💧 Bénéfices

- L'appui d'un porteur compétent dans la prévention des inondations
- L'appui de réseaux techniques : autres porteurs de PAPI, EPTB, Etat, CEREMA, CEPRI... : partages d'expérience, de bonnes pratiques, de cahiers des charges...
- La réalisation d'études et de travaux à l'échelle pertinente, permettant la réalisation de travaux efficaces en s'affranchissant des limites administratives

💧 Bénéfices financiers

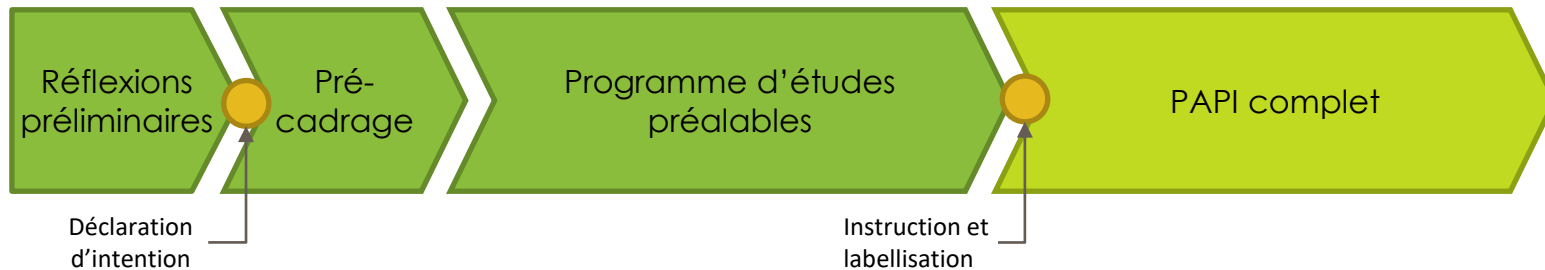
- L'animation du PAPI (mini 1 ETP) est subventionnée à hauteur de 50%, dès la déclaration d'intention
- Un PAPI ouvre droit à des financements du FPRNM autrement inaccessibles, notamment aux communes non couvertes par un PPR (par exemple diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité des habitations, des entreprises et des bâtiments publics)
- Mobilisation possible d'autres partenaires financiers dans le cadre d'une démarche globale
- Economies d'échelle (mutualisation des moyens, des études...)

Un PAPI, comment ?

Motivation et intérêt à agir
Réflexion sur l'échelle et l'animation

Elaboration et mise en œuvre du programme d'étude
Elaboration du dossier de PAPI

Mise en œuvre du PAPI



Un PAPI, comment ?

Motivation et intérêt à agir
Réflexion sur l'échelle et l'animation

Elaboration et mise en œuvre du programme d'étude
Elaboration du dossier de PAPI

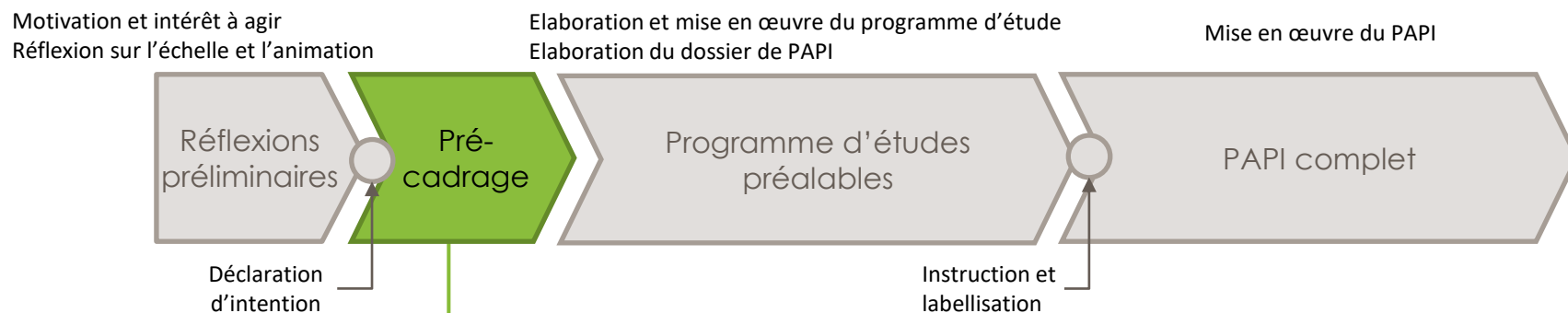
Mise en œuvre du PAPI



Il s'agit de :

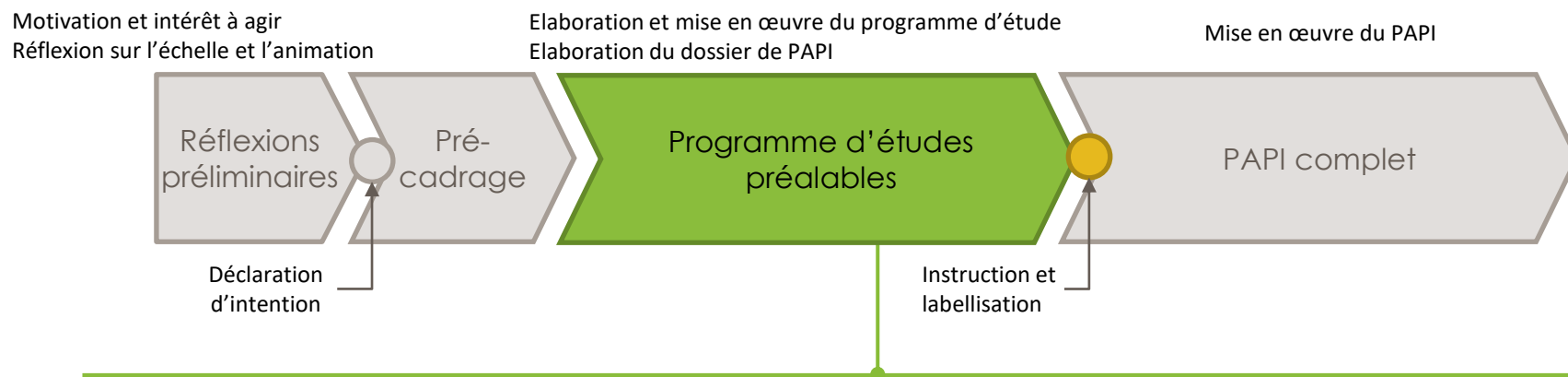
- 💧 Mobiliser les parties prenantes
 - Les délibérations d'adhésion à la démarche ne sont pas indispensables à ce stade mais la volonté politique est à démontrer
- 💧 Déterminer le périmètre et l'aléa à prendre en compte
 - La démarche est à mener sur des bassins de risque cohérents (territoires homogènes)
 - Prise en compte globale des aléas (débordement de cours d'eau, ruissellement pluvial, remontée de nappe) auxquels est soumis le territoire
- 💧 Désigner une structure porteuse
 - La structure porteuse doit disposer d'une légitimité reconnue par l'ensemble des parties prenantes
 - Le porteur a un rôle d'animation, de coordination et d'accompagnement ; il ne se substitue pas aux maîtres d'ouvrage
- 💧 Manifester son intention auprès des services de l'Etat
 - Transmission au préfet coordonnateur de bassin et aux préfets de département d'un courrier officialisant la volonté des acteurs de s'engager dans la démarche

Un PAPI, comment ?



- Désignation d'un préfet pilote et d'un référent Etat (interlocuteur unique du porteur de projet)
- Organisation d'une démarche de pré-cadrage, permettant de
 - présenter le dispositif PAPI (cahier des charges, conditions de réussite, procédures environnementales nécessaires, explication des attentes,...)
 - présenter la démarche envisagée par le porteur (périmètre, organisation, gouvernance, échanges sur les questionnements identifiés,...)

Un PAPI, comment ?



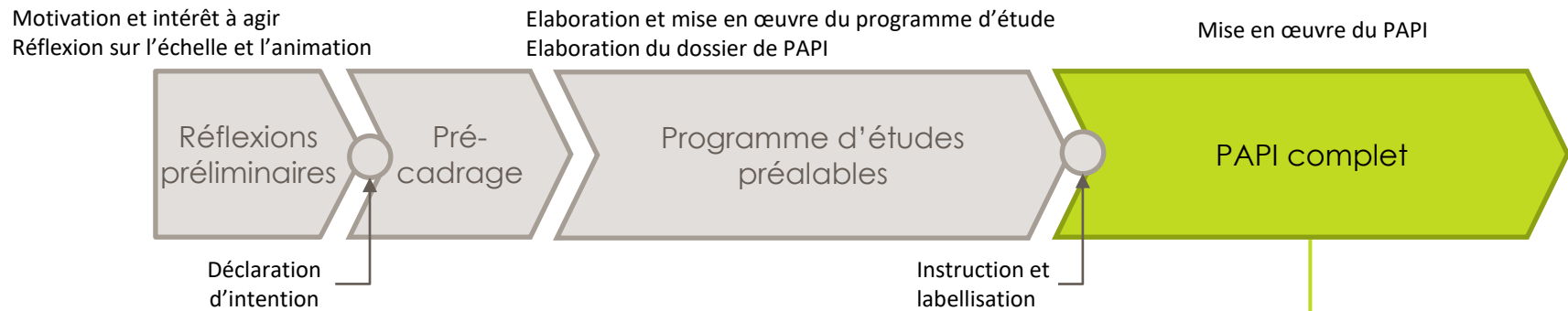
Il permet de :

- approfondir la connaissance du territoire et de sa vulnérabilité
- définir les actions ciblées (dont travaux) du futur PAPI complet
- mobiliser les maîtres d'ouvrage et partenaires financiers
- réaliser les études d'avant-projet et/ou indispensables aux futurs travaux

Mais aussi, sans attendre le PAPI complet :

- réaliser des travaux non structurants (pose de repères de crue, installation de sondes piézo ou d'équipements de surveillance/alerte et travaux de réduction de vulnérabilité si diagnostic préalable...)
- réaliser des premières actions de culture du risque

Un PAPI, comment ?



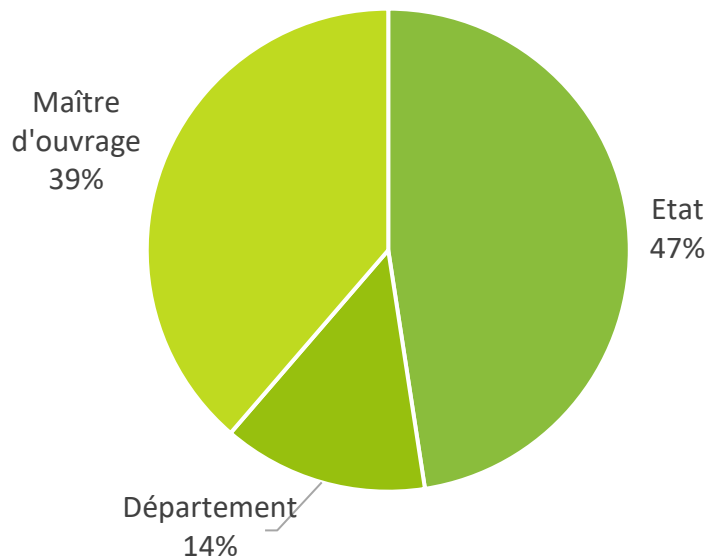
- 💧 Exécution du programme d'actions
- 💧 Appui de l'animation du PAPI pour les travaux de réduction du risque inondation (dossiers Loi sur l'Eau, dossiers de subvention, assistance à maîtrise d'ouvrage)
- 💧 Mise en œuvre équilibrée entre les axes (pas que du « tout protection »)

Exemple d'un programme d'études préalables : PAPI Guiers

58 communes
680 km²
43 000 habitants
900 km de cours d'eau



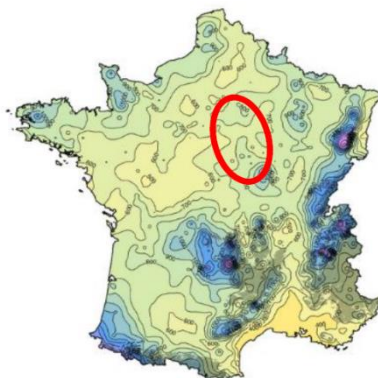
- 25 actions planifiées sur 3 ans
- Montant total 1 251 280 €



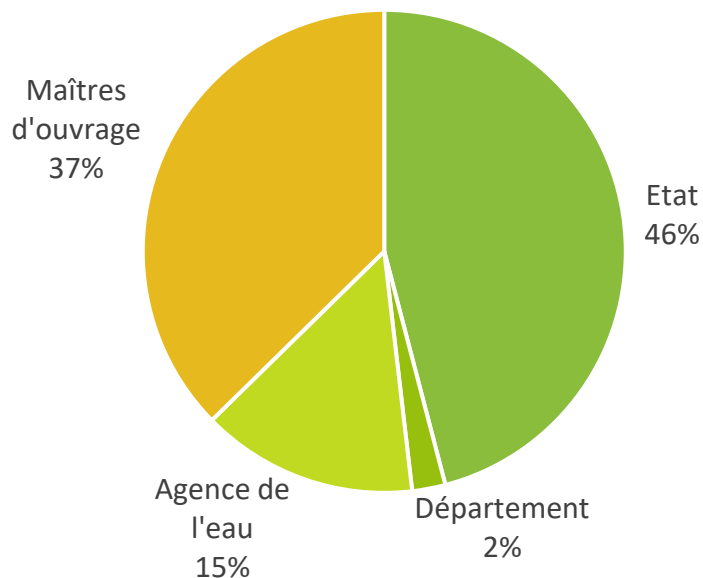
- **Axe 0** : animation
- **Axe 1** : pose de repères de crues, outils pédagogiques, diagnostic approfondi, études de définition des ouvrages de protection, étude de prise en compte des effets du changement climatique...
- **Axe 2** : pose d'échelles limnimétriques, réseau de sentinelles, étude de faisabilité d'un réseau de surveillance et d'alerte...
- **Axe 3** : rédaction/mise à jour des PCS/DICRIM, exercices de gestion de crise
- **Axe 4** : porters à connaissance, réseau urbanisme/prévention inondation...
- **Axe 5** : réduction de la vulnérabilité
- **Axe 6** : analyse des études existantes pour l'élaboration d'un programme de travaux, propositions d'aménagements sur les affluents
- **Axe 7** : dossiers de régularisation des systèmes d'endiguement, procédures réglementaires de surveillance des ouvrages

Ex d'un programme d'études préalables : PAPI d'intention Loing

269 communes
4182 km²
270 000 habitants
2 700 km de cours d'eau



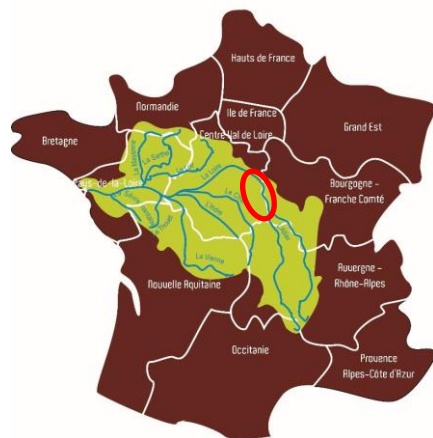
- 39 actions planifiées sur 3 ans
- Montant total 2 217 367 €



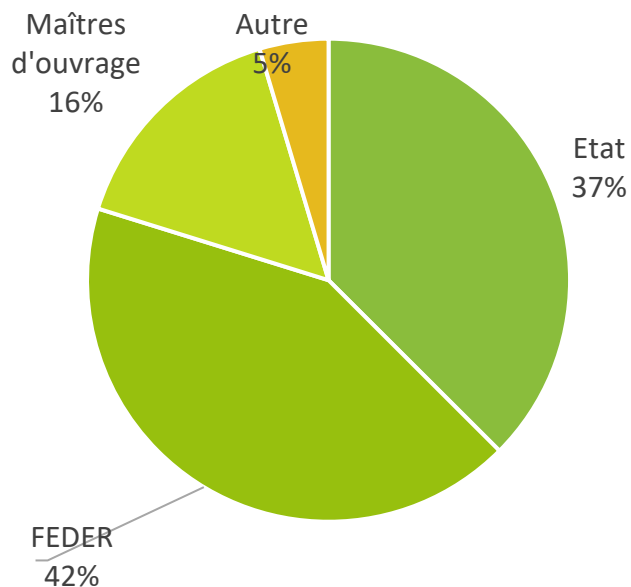
- **Axe 0** : animation
- **Axe 1** : étude hydrologique et hydraulique, stratégie de communication, pose de repères de crues, plate-forme collaborative
- **Axe 2** : stratégie pour compléter la surveillance et la prévision des crues
- **Axe 3** : rédaction/màj des PCS/DICRIM, exercices de gestion de crise, partages d'expérience
- **Axe 4** : harmonisation des PPRI, bilan des zonages pluviaux, ateliers thématiques urbanisme/inondation...
- **Axe 5** : diagnostics de vulnérabilité (bâti, territoire)
- **Axe 6** : étude d'aménagements hydrauliques, stratégie zones d'expansion des crues, optimisation gestion des ouvrages
- **Axe 7** : étude des systèmes d'endiguement (décret digues)

Ex d'un programme d'études préalables : PAPI d'intention des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

43 communes
76 500 habitants
100 km de cours d'eau
(Loire endiguée)

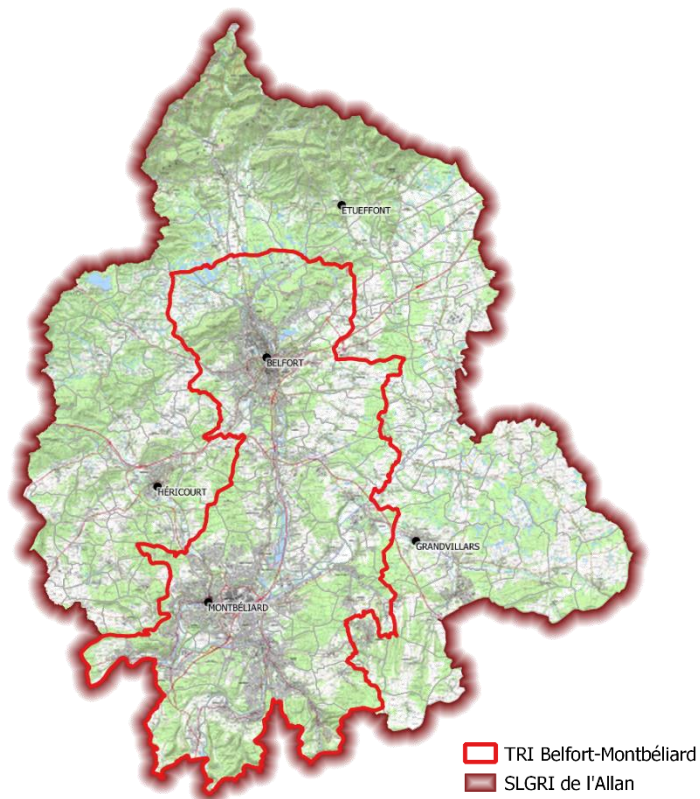


- 35 actions planifiées sur 2 ans ½
- Montant total 591 000 €



- **Axe 0** : animation et coordination
- **Axe 1** : recherches sur crues historiques, cartographie dynamique, pratiques agricoles, informations élus/riverains/scolaires...
- **Axe 2** : appropriation des outils existants
- **Axe 3** : plan de circulation en période de crise, réflexion sur l'évacuation du bétail, modernisation des systèmes d'alerte, exercices et retours d'expérience...
- **Axe 4** : révision des PPRI, quartiers pilotes pour la promotion de développement résilient
- **Axe 5** : diagnostics de vulnérabilité (bâti, réseaux, captages, patrimoine culturel), gestion post-crue des déchets...
- **Axe 6** : entretien et restauration du lit de la Loire
- **Axe 7** : choix de scénarios d'endiguements, analyse coûts-bénéfices

Un PAPI Allan, pourquoi ?



- Le secteur Belfort – Montbéliard identifié comme territoire à risque important d’inondation (TRI) en raison des nombreux enjeux sociaux et économiques concentrés dans les plaines inondables
- Des actions laissées en suspens à l’issue du premier PAPI (2004-2011)
- Des collectivités motivées à agir

Type de scénario	Enjeu	Total sur le TRI	Commune la plus impactée	2 ^e commune la plus impactée
Scénario fréquent	Habitants permanents impactés	3 995	Montbéliard (1 019)	Audincourt (443)
	Nombre moyen d’emplois impactés	1 847	Montbéliard (700)	Valentigney (189)
Scénario moyen	Habitants permanents impactés	21 254	Audincourt (3 700)	Montbéliard (3 079)
	Nombre moyen d’emplois impactés	21 173	Sochaux (20 861)	Montbéliard (6298)
Scénario extrême	Habitants permanents impactés	39 370	Audincourt (6 916)	Belfort (5 147)
	Nombre moyen d’emplois impactés	33 666	Sochaux (20 965)	Belfort (7438)

🔴 Toutes les communes peuvent participer à la prévention des inondations

- Même sans cours d'eau traversant la commune, la manière d'occuper l'espace (imperméabilisation, assèchement des zones humides, pratiques agricoles...) joue un rôle important dans la dynamique des crues. Le PAPI permet de faire jouer la solidarité de bassin : les collectivités de l'aval peuvent financer à l'amont les travaux qui leur bénéficient.

🔴 Toutes les communes peuvent être concernées par le risque d'inondation

- Les inondations, ce ne sont pas que les cours d'eau qui débordent. Remontées de nappes et ruissellement peuvent également provoquer des dégâts. Le PAPI permet de s'interroger sur les risques auxquels est confronté le territoire, et sur la connaissance de ces événements, de manière à mieux savoir comment prévenir les dommages.

💧 **Parties prenantes**

- GBCA et PMA souhaitent conduire un PAPI commun
- Autres collectivités ?

💧 **Périmètre**

- Périmètre souhaitable = celui de la SLGRI (SAGE Allan + confluence Doubs-Allan) pour des questions de cohérence hydraulique
- Elargissement possible à l'ensemble de PMA (mais à justifier)

💧 **Aléas à prendre en compte**

- Débordement de cours d'eau a minima
- Débordement de nappes, ruissellement : risques à identifier

💧 **Portage**

- Portage possible par l'EPTB sur sollicitation des collectivités ; condition : pas de reste à charge
- 1 ETP dédié à la mission sera à recruter, quelle que soit la structure porteuse retenue

Articulation avec les autres démarches

THÉMATIQUES D'INTERVENTION

TOUTES THÉMATIQUES DE L'EAU
(SELON ENJEUX DU TERRITOIRE)



INONDATION



NIVEAU D'INTERVENTION

PLANIFICATION



SAGE

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

PILOTAGE PAR LA CLE

Traduction
opérationnelle

PROGRAMMATION



*CLE FAISANT OFFICE DE
COMITE DE RIVIERE*

Contrat de bassin

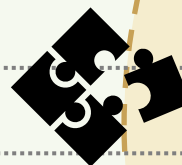
SLGRI

Stratégie locale de gestion du risque inondation

*PILOTAGE PAR LA COM3
INONDATION ELARGIE DU SAGE*

PAPI

* Programme d'actions de prévention des inondations



SAGE Allan
COM3
1^{er} février 2022

- Rappels
démarche SAGE
- PAPI Allan
- Organisation
d'événements
- Points divers



Organisation d'événements
sur le thème des inondations

CONFÉRENCE-DÉBAT (FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT)

💧 Une initiative de France Nature Environnement 90

- Initialement envisagée le 23 novembre 2021 à la Maison du Peuple à Belfort
- Intervenants sollicités : Agence de l'eau, DDT 90, EPCI, EPTB S&D, Fédération de pêche...

Mais...

- Peu d'inscrits
- Manque de clarté dans l'organisation (thème des interventions...)
- Temps de préparation trop court

💧 Proposition :

- Prendre le temps d'organiser un événement à l'échelle du bassin
- Une thématique « fil rouge » à définir
- Des interventions à coordonner

💧 Quelle(s) cibles(s) ?

- Grand public ?
- Aménageurs ?
- Elus ?
- ...

💧 Quel(s) thème(s) ?

- Vivre en zone inondable ?
- Les mécanismes de l'inondation ?
- Perspectives en lien avec le dérèglement climatique ?
- ...

💧 Quand ?

- 2^e semestre 2022 ?
- Hors périodes de réserve

💧 Avec qui ?

- Acteurs locaux ?
- Acteurs hors bassins ?
(expériences d'autres territoires)
- Corps scientifique (Météo France...) ?
- ...

💧 Suites à donner

- Information à la COM5 « Organisation et communication du SAGE »
- Organisation de la conférence par FNE
- Suivi de l'organisation par un comité dédié/Bureau de la CLE ?

SÉMINAIRE RÉGIONAL

(DREAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ)

- Un événement à destination des collectivités
- 3 séminaires déjà organisés
 - 2018 à Nevers (58)
 - 2019 à Chalon-sur-Saône (71)
 - 2021 à Tonnerre (89)
- Prochain séminaire envisagé fin 2022 ou 2023 sur le Nord Franche-Comté


PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*



SÉMINAIRE PRÉVENTION DES INONDATIONS
LA MAÎTRISE DES COÛTS

OPTIMISER LES RESSOURCES DISPONIBLES,
MAÎTRISER LES DÉLAIS :
ÉCHANGES DE PRATIQUES

JEUDI 1^{ER} JUILLET 2021

DE 9H30 À 17H
SALLE MARLAND
TONNERRE (89)

RÉSERVEZ LA DATE!

SAGE Allan
COM3
1^{er} février 2022

- Rappels
démarche SAGE
- PAPI Allan
- Organisation
d'événements
- Points divers



Points divers

Merci pour votre attention



220 rue du Km 400 - 71000 MACON
Standard : 03 85 21 98 12

CONTACT

Hélène LAMBERT
Coordinatrice du SAGE Allan
EPTB Saône et Doubs – Antenne de Belfort
8 place de la Révolution française – 90000 BELFORT
Tél. 03 84 58 86 85 / 07 77 84 00 90
helene.lambert@eptb-saone-doubs.fr

Sigles utilisés

CEPRI : centre européen de prévention du risque d'inondation

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CLE : commission locale de l'eau

COM : commission du SAGE

DDT : Direction départementale des territoires

DICRIM : document d'information communal sur les risques majeurs

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DREAL BFC : DREAL de Bourgogne Franche-Comté

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

EPTB : établissement public territorial de bassin

EPTB S&D : EPTB Saône et Doubs

ETP : équivalent temps plein

FNE : France Nature Environnement

FPRNM : fonds de prévention des risques naturels majeurs (dit fonds Barnier)

GBCA : Grand Belfort communauté d'agglomération

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondation

ORSEC : organisation de la réponse de la sécurité civile

PAGD : plan d'aménagement et de gestion durable

PAPI : programme d'actions de prévention des inondations

PCA : plan de continuité d'activité

PCS : plan communal de sauvegarde

PMA : Pays de Montbéliard Agglomération

PPR(i)(n) : plan de prévention des risques (d'inondation) (naturels)

RETEX : retour d'expérience

SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SDAL : système d'alerte local

SLGRI : stratégie locale de gestion du risque inondation

TRI : territoire à risque important d'inondation